

Les contributions pour le Moyen-Orient ont atteint 1,8 million de dollars durant l'année financière 1993-1994. De ce montant, une somme de 300 000 dollars a été consacrée au programme de protection et d'assistance médicale aux victimes du conflit qui a déchiré le Liban. Le reste de la contribution canadienne a servi à soutenir le programme du CICR pour la protection des populations civiles dans les Territoires occupés, les services de retracement de personnes disparues, et l'assistance médicale.

L'ACDI a versé 1,1 million de dollars pour les programmes du CICR en Amérique latine l'an dernier, soit 350 000 dollars pour la Colombie et 750 000 dollars pour le Pérou. Ces contributions ont servi à soutenir le programme de visites des détenus politiques dans les deux pays, la fourniture de transport aux familles des détenus, la protection des civils contre la violence politique et les violations des droits de la personne, la fourniture d'aide médicale et de secours d'urgence, et l'éducation des forces de sécurité et de l'opposition armée en ce qui a trait au droit humanitaire international.

Quant à la contribution du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international au CICR en faveur de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est en 1993-1994, elle a consisté en une somme de 2 125 000 dollars pour répondre à un appel spécial du CICR en faveur de l'ancienne Yougoslavie, et à un montant de 250 000 dollars pour des activités en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie. Ces sommes ont servi notamment à acheter des vivres à haute teneur en protéines et à fournir des secours humanitaires d'urgence aux victimes des conflits dans ces régions, ainsi qu'à envoyer des Canadiens pour participer aux opérations du CICR en Bosnie.

En avril 1994, le Canada a fourni une somme de 300 000 dollars pour soutenir le programme d'aide d'urgence du CICR en matière de soins médicaux et de protection des populations civiles au Rwanda. Le 2 mai dernier, le Canada annonçait une contribution de 2 millions de dollars en aide alimentaire aux victimes du conflit au Rwanda. Les vivres sont acheminés par le truchement du CICR aux réfugiés rwandais au Burundi, en Ouganda, en Tanzanie et au Zaïre, ainsi qu'aux personnes déplacées au Rwanda.